
SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 9 AOUT 1905.

Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi portant augmentation du personnel du tribunal de première instance de Bruxelles et du personnel du tribunal de commerce de Verviers.

(Voir les nos 116, 147, 161, session de 1904-1905, de la Chambre des Représentants, et 135, même session, du Sénat.)

Présents : MM. DUPONT, Président ; DE MOT, le Baron ORBAN DE XIVRY, ROBERTI, VAN VRECKEM, WIENER et BRAUN, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi a pour objet de créer une huitième chambre au tribunal de première instance de Bruxelles et d'augmenter ce tribunal d'un vice-président, de trois juges effectifs, de deux juges suppléants et de deux substituts du Procureur du Roi.

Au sein de la Chambre, aucune objection n'a été faite à cette proposition de loi, non plus qu'à la création d'un nouveau siège de juge effectif au tribunal de commerce de Verviers. Onze membres seulement se sont abstenus par la raison qu'ils sont partisans de l'institution du juge unique.

La Commission de la Justice a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, l'adoption du Projet de Loi, se bornant à faire remarquer que l'augmentation du personnel du tribunal de première instance de Bruxelles aura pour conséquence d'augmenter le nombre de causes appelables et de rendre d'autant plus impérieuse la nécessité de créer une chambre de plus à la Cour d'appel.

Le Rapporteur,
ALEX. BRAUN.

Le Président,
EMILE DUPONT.